



Syndicat Général des Personnels de Plaine Commune

Augmentez les salaires, pas le temps de travail

Le maire de Saint-Denis, qui est aussi président de Plaine Commune, porte un projet d'injustice sociale. Dans la précipitation, il anticipe la mise en place de loi macroniste de « transformation de la Fonction publique » en décidant de supprimer définitivement une partie des congés des agents publics (entre 7 et 10 jours)

Une décision incompréhensible

prise dans le contexte sanitaire qui domine nos vies depuis le mois de mars.

La pandémie frappe gravement les habitant.e.s, les travailleurs et les travailleuses de Seine-Saint-Denis. Malgré les risques, les employé.e.s des mairies et de Plaine Commune sont à leur poste au service de la population.

C'est dans ce contexte que le président de Plaine Commune décide d'augmenter le temps de travail.

Si, par la suite, il instaure la prime au "mérite", notre salaire risque de diminuer alors que trop d'entre nous travaillent déjà pour moins de 1.500€ par mois. Quand on vit avec 10.000€ d'indemnités, on ne se rend peut être pas compte qu'avec moins de 1.500€, on ne vit pas, on paye seulement les factures. Nous ne sommes pas les hauts fonctionnaires d'Etat dont on parle à la télé !

Nous travaillons sur un territoire dégradé, dont les difficultés sont croissantes. Les besoins des habitant.e.s sont en augmentation et le service public est ici encore plus indispensable qu'ailleurs. Or les services publics c'est nous. Nous y sommes attachés, mais nous tenons aussi à notre temps libre nécessaire pour nous reposer et prendre soin de nos proches. **Nos congés c'est notre santé !**

Jeudi 12 novembre 2020

11h30 : manifestation, mairie de Saint-Denis

à l'appel des intersyndicales de la mairie de Saint-Denis et de Plaine Commune.

Pour votre activité syndicale, vous disposez d'un délai de route.

**Vous pouvez choisir de faire un simple débrayage de 59 minutes
ou être aussi en grève l'après-midi.**

A partir de 14h, rassemblements

lieux à préciser par mail, par téléphone au 01 55 93 56 13

ou sur le site plainecommune.reference-syndicale.fr

**Pour assurer la propreté des 9 villes,
les agent.e.s du cadre de vie étaient en première ligne durant la première vague,**

D'autres se sont investi.e.s pour maintenir l'activité de Plaine Commune en étant en télétravail imposé, sans concertation ni préparation, souvent avec leurs moyens personnels et à leurs frais.

Huit mois plus tard, on impose à nouveau aux agents de s'adapter tandis que l'employeur est bien souvent dans l'incapacité de **régler les problèmes tels que la restauration**. Dans de nombreux services, de **nouveaux horaires sont imposés sans concertation**. Au sein des UT, le **télétravail est au bon vouloir des directions**, parfois même, il est interdit.

Nombreux sont les collègues qui ont contracté la COVID ces dernières semaines. Les salarié.e.s sont désabusé.e.s et en colère de la première action du Président nouvellement élu.

**Il est temps de retirer ce projet de suppression d'une partie de nos congés.
Pour le monde d'après, nous voulons la réduction et le partage du travail.**

Il est temps de mieux considérer et valoriser les agent.e.s. La priorité est de se soucier de leur santé et de leur donner les moyens adéquats pour travailler !

La manifestation du 3 novembre 2020 a connu un franc succès. Nous rejoignons ainsi la mobilisation des communaux de Saint-Denis en lutte depuis le 2 octobre. Face à l'intransigeance du président de Plaine Commune, seul un rapport de force pourrait nous permettre de conserver nos acquis. Poursuivons et amplifions la mobilisation

Vendredi 13 novembre 2020

**Journée d'action pendant le Comité Technique
et le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail**

Débrayage de 59 minutes, services par services

De 8h30 à 9h29 : Les agents de la Propreté

De 10h30 à 11h29 : Les agents des Parcs et Jardins

De 13h30 à 14h29 : les équipes de l'après-midi, les agents du siège, du DDUS, de l'assainissement, de l'insertion...

De 16h30 à 17h29 : les agents de la lecture publique

Pour se rendre à des Rassemblements

lieux à préciser par mail, par téléphone au 01 55 93 56 13
ou sur le site plainecommune.reference-syndicale.fr

Vous disposez d'un délais de route pour aller et revenir du lieu de débrayage.
Cochez la 1ère case de l'attestation (motif professionnel)
en ajoutant la motion « EN GREVE ».